

Nombre

de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 08

Votants : 11

Absents : 6

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le



ID : 060-216004473-20240405-DE2024455-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 05 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mars 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaients présents : Mmes LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COULETEL, FLEURY et GOMES.

Absents excusés : Mme DECAMP donne pouvoir à Monsieur COULETEL

Mme LEJEUNE donne pouvoir à M. CATTELOIN

M. SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY

M. DUJARDIN

M. DUPUY

Absent : M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2024455- Vote du taux des impôts 2024

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'appliquer les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- TFB Taxe foncière (bâti) : 49.44%
- TFNB Taxe foncière (non bâti) : 52.71%
- TH Taxe d'habitation : 11.90 %

Adoption à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 05 avril 2024

Annie LEROY

Le Maire



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmission en Préfecture le 9/04/2024